

Avis de Soutenance

Monsieur Adrien DOUSSON

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés
Le processus d'inexécution

Travaux dirigés par Monsieur Rémy CABRILLAC

Soutenance prévue le **mercredi 08 avril 2026** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier, Bâtiment 1, 39 rue de l'Université,
34060, Montpellier
Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Rémy CABRILLAC	Professeur des universités	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Sarah BROS	Professeur des universités	Université Paris Dauphine PSL	Examinatrice
M. Christophe ALBIGES	Professeur des universités	Université de Montpellier	Examineur
M. Thomas GENICON	Professeur des universités	Université Paris-Panthéon Assas	Rapporteur
M. Yves-Marie LAITHIER	Professeur des universités	Université Paris-Panthéon Assas	Rapporteur

Mots-clés : Inexécution, Rattrapage volontaire, Remèdes, Processus, Mise en demeure

Résumé :

L'appréhension habituelle de l'inexécution des obligations se limite à la question de savoir quels remèdes la partie victime peut mettre en œuvre, et comment. Or, cette approche néglige entièrement la question des marges de manœuvre de la partie défaillante, dans la gestion de sa propre défaillance. On constate ainsi que le débiteur défaillant dispose dans de nombreux cas d'une possibilité de corriger spontanément son manquement, et ainsi de paralyser la mise en œuvre des remèdes, alors même que son comportement caractérise déjà un manquement. Il en va ainsi quand il a été mis en demeure d'exécuter. Le but de cette thèse consiste à interroger cette possibilité de rattrapage volontaire, et de révéler quel rôle elle joue dans la structuration de l'inexécution. La démonstration s'attache dans cette optique à dévoiler l'existence de la primauté du rattrapage volontaire. Cela nous conduit à distinguer deux étapes : celle appelée « commencement d'inexécution », où l'inexécution peut encore faire l'objet d'une offre de rattrapage volontaire par la partie défaillante, qui dès lors bloque la mise en œuvre de sanctions ; et celle appelée « inexécution acquise », où à l'inverse l'offre de rattrapage volontaire n'est plus opposable à la partie victime. Le fait que l'obligation soit susceptible de connaître ces deux stades révèle le caractère graduel, progressif, de son inexécution. L'inexécution est ainsi un processus. La présente thèse vise dans un

premier temps à dévoiler l'existence et le domaine du processus d'inexécution, et dans un deuxième temps à mettre en lumière les apports auxquels cette approche conduit, tant sur le plan de la notion même d'inexécution que dans la manière dont les remèdes se déploient.

Summary:

The usual approach to non-performance of obligations is limited to wondering which remedies the non-breaching party may invoke, and how. However, this approach entirely overlooks the issue of the leeway available to the defaulting party in managing his own breach. It can thus be observed that, in many cases, the defaulting debtor has the possibility of spontaneously curing his breach and thereby preventing the implementation of remedies, even though his conduct already constitutes a breach. This is the case, for example, when the debtor has been mis en demeure (asked to perform). The purpose of this thesis is to examine this possibility of voluntary cure and to reveal the role it plays in the structure of non-performance. To this end, the analysis seeks to demonstrate the existence of the primacy of voluntary cure. This leads us to distinguish between two stages: one referred to as the "beginning of non-performance," in which non-performance may still be the subject of an offer of voluntary cure by the defaulting party, which consequently prevents the implementation of remedies; and another referred to as "established non-performance," in which, by contrast, an offer of voluntary cure is no longer assertable to the non-breaching party. The fact that an obligation may pass through these two stages reveals the gradual, progressive nature of its non-performance. Breach is thus a process. This thesis aims, first, to reveal the existence and scope of the process of breach, and, second, to highlight the contributions to which this approach leads, with regard both to the very concept of non-performance and to the manner in which remedies are deployed.